

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 mars 2009

Le vingt-sept mars deux mil neuf à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline DONVAL

Convocation du deux mars deux mil neuf.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice à l'exception de
Mme Estelle ARHAN qui a donné procuration à Mme. Jacqueline DONVAL
Mme Claudine LOZACHMEUR qui a donné procuration à M. Henri LE BORGNE

Secrétaire : Monsieur Yannick BLOCH

25 – 09 : Approbation CA 2008. Ville d'Audierne

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

Approuve comme suit, le compte administratif 2008 du budget de la ville d'Audierne

Dépenses de fonctionnement	1 954 623.75€
Recettes de fonctionnement	2 288 329.51€

Dépenses d'investissement	782 253.04€
Recettes d'investissement	618 438.52€

Vote : 18 pour

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2008 de la commune d'Audierne, établi par le comptable, receveur municipal, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

26 – 09 : Approbation CA 2008. Budget annexe d'assainissement

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

Approuve comme suit, le compte administratif 2008 du budget annexe d'assainissement

Dépenses de fonctionnement	50 520.01€
Recettes de fonctionnement	190 014.31€

Dépenses d'investissement	134 665.64€
Recettes d'investissement	220 588.45€

Vote : 18 pour

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2008 du service assainissement de la commune d'Audierne, établi par le comptable, receveur municipal, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

27 – 09 : Approbation CA 2008 .Budget annexe Port de Plaisance 2008

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

Approuve comme suit, le compte administratif 2008 du budget annexe du Port de Plaisance

Dépenses de fonctionnement	122 739.84€
Recettes de fonctionnement	144 190.00€

Dépenses d'investissement	130 960.24€
Recettes d'investissement	175 247.24€

Vote : 18 pour

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2008 du service Port de plaisance de la commune d'Audierne, établi par le comptable, receveur municipal, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

28 – 09 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 du budget général

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame DONVAL, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif 2008, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de 333 705.76€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2008.	
Résultat de l'exercice 2008	333 705.76€
Résultat antérieur reporté	0.00€
Résultat à affecter	333 705.76€

Solde d'exécution d'investissement	
Besoin de financement	163 814.52€
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	101 348.29€
Besoin de financement	265 162.81€
AFFECTATION en réserves au 1068	333 705.76€

29 – 09 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 du budget d'assainissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame DONVAL, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif du service d'assainissement 2008,
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de 139 494.30€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2008.	
Résultat de l'exercice 2008	139 494.30€
Résultat antérieur reporté	0.00€
Résultat à affecter	139 494.30€
Solde d'exécution d'investissement	
Besoin de financement	+85 922.81€
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	387 227.07€
Besoin de financement	301 304.26€
AFFECTATION en réserves au 1068	139 494.30€

30 – 09 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 du budget du port de plaisance

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame DONVAL, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif 2008 du budget du port de plaisance,
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif 2008 fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de 21 450.16€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2007.	
Résultat de l'exercice 2008	21 450.16€
Résultat antérieur reporté	0.00€
Résultat à affecter	21 450.16€
<hr/>	
Solde d'exécution d'investissement	
Besoin de financement	+44 287.00€
<hr/>	
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Excédent de financement	44 287.00€
<hr/>	
Besoin de financement	
AFFECTATION en réserves au 1068	21 450.16€

31 – 09 : Vote des taux d'imposition 2009

Le conseil municipal, après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité de conserver les taux d'imposition précédemment votés en 2008 soit :

Taxe d'habitation :	14.04%
Taxe foncière propriété bâtie :	15.63%
Taxe foncière propriété non bâtie :	44.72%

32 – 09 : Approbation du budget primitif 2009. Ville d'Audierne

Le conseil municipal
Après qu'il ait été donné lecture de la proposition de budget primitif 2009,
Après en avoir délibéré,
Approuve, à l'unanimité, comme suit le budget général de la Ville d'Audierne :

Dépenses de fonctionnement :	2 313 747.00€
Recettes de fonctionnement :	2 313 747.00€
<hr/>	
Dépenses d'investissement :	2 022 776.00€
Recettes d'investissement :	2 022 776.00€

Vote : Présents: 17
Exprimés : 19
Pour :19

33 – 09 : Approbation du budget primitif 2009. Budget annexe d'Assainissement

Le conseil municipal
Après qu'il ait été donné lecture de la proposition de budget primitif 2009, du service d'assainissement,
Après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité le budget annexe du service d'assainissement, comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	106 000.00€
Recettes de fonctionnement :	106 000.00€
Dépenses d'investissement :	319 934.00€
Recettes d'investissement :	319 934.00€

Vote : Présents :17
Exprimés :19
Pour : 19

34 – 09 : Approbation du budget primitif 2009. Budget annexe du port de plaisance

Le Conseil Municipal
Après qu'il ait été donné lecture de la proposition de budget primitif 2009 du port de plaisance
Après en avoir délibéré
Approuve à l'unanimité le budget annexe du service du port de plaisance, comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	163 000.00€
Recettes de fonctionnement :	163 000.00€
Dépenses d'investissement :	441 486.00€
Recettes d'investissement :	441 486.00€

Vote :
Présents :17
Exprimés : 19
Pour : 19

35 – 09 : Versement d'une subvention à l'EPIC « office de tourisme »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 36 782€ en faveur de l'EPIC « Office de Tourisme ». Les crédits sont inscrits au budget primitif 2009 de la Ville.

36 – 09 : subvention CCAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le versement d'une subvention de 11 500€ au centre communal d'action sociale pour l'année 2009.

37 – 09 : Contrat d'association Ecole Ste Anne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, renouvelle, à l'unanimité, sa participation au contrat d'association liant la Commune à l'Ecole Ste Anne, à 700€ par enfant domicilié à Audierne (identique à 2008.).

Les crédits sont inscrits à l'article 6558 du budget général 2009.

38 – 09 : Marchés de travaux **Capitainerie du port**

Madame le Maire rappelle qu'une consultation d'entreprises, au titre des travaux de construction d'une maison du port, a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

La remise des offres est intervenue le 13 février 2009. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 19 février à 17h. Les offres ont par la suite fait l'objet d'une analyse technique et financière par l'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre.

Le lot n° 9 ayant été omis de cette première consultation, une nouvelle annonce a paru sur le site de l'AMF LE 03 MARS 2009.

La date limite de réception des offres étant le 25 mars, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 27 mars.

Le conseil municipal, après avoir ouï le rapport d'analyse des offres, a désigné à l'unanimité l'entreprise suivante :

- Lot n°9 Cabine WC Sanitaire monobloc Entreprise SAGELEC 27 972.00 €HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer le marché de travaux tels que ci-dessus dévolu.

39 – 09 : dénomination commune touristique

Où l'exposé de Madame le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment son article L. 133-11 ;

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1 ;

Vu la demande de classement de l'office de tourisme d'AUDIERNE

A L'UNANIMITE :

DELIBERE :

Art. unique – Autorisation est donnée à Madame le maire de solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 susvisé.

40 – 09 : Mise en conformité du paratonnerre de l'église Saint-Joseph

Madame le maire évoque les travaux pris en charge par la Paroisse Saint-Joseph dans le cadre de la mise en conformité de l'église Saint-Joseph, travaux exigés par la commission de sécurité de l'arrondissement.

Parmi ceux-ci figurent la mise en conformité de l'installation contre la foudre. Considérant que ces derniers relèvent quasiment de l'intérêt général, compte de la position géographique de l'édifice dans le vieux quartier d'Audierne, il est proposé au conseil municipal d'y participer à hauteur de 1/3 de la dépense. La subvention octroyée à la paroisse s'élèverait donc à 585€.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le versement d'une subvention de 583€ à la Paroisse d'Audierne.

41 – 09 : aménagement de la rue Marcelin Berthelot

Madame le maire rappelle qu'une consultation a été lancée auprès de trois maîtres d'œuvre, pour la réalisation du réaménagement de la rue Marcelin Berthelot.

Le bureau d'études Le QUEAU ainsi que la DDEA, en association avec la société-atelier « Lieu-dit » ont présenté une offre, conformément aux dispositions des articles 28 et 74 II du Code des Marchés Publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la proposition de la DDEA, celle-ci étant par ailleurs la moins disante, pour un montant de 15 997.50€ HT.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer les pièces contractuelles.

42 – 09 : annulation création de régie de recettes

Le 24 novembre 2008, le conseil municipal, décidait, à l'unanimité, de créer une régie de recettes destinée à percevoir les paiements des usagers des campings-cars par carte bancaire TPE.

Compte tenu des contraintes qu'imposerait cette régie ainsi que l'existence d'autres moyens légaux de recouvrement des sommes versées, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'annulation de cette décision, qui par ailleurs n'avait pas reçu de commencement d'exécution.